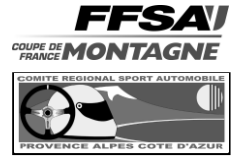




ASABTP



COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 11^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE DUMUY samedi 23 juin & dimanche 24 juin 2018

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms

L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise le dimanche 24 juin 2018, avec le concours de :

- La Municipalité du MUY

Une épreuve automobile dénommée :

11^{ème} COURSE de CÔTE RÉGIONALE AUTOMOBILE du MUY

Cette épreuve compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2018coef 1

Le Championnat des Courses de Côte du L R S A PACA

Le Challenge ASA BTP

Le présent règlement a été approuvé par le L R S A PACA

Sous le n° en date du

et enregistré à la FFSA, comme permis d'organisation

Sous le n° en date du

ARTICLE 1P – ORGANISATION

➤ **Article 1.1p Officiels :**

Collège des Commissaires Sportifs

Président: Mr Robert RICHARD Licence n°44762

Membres: Mr Luc DENIZOT Licence n°

Mr Anthony EMMANUELLI Licence n° 7717

Directeur de Course

Mr J. Michel HUREZ Licence n°51594

Directeur de Course Adjoint

Mme Évelyne COMOGLIO Licence n° 161804

Commissaires Techniques

Responsable Mr J. Michel AUDISIO Licence n° 3344

Mr Philippe PRADO Licence n° 56333

Relations Concurrents

Mr Gérard BLANGERO Licence n° 55095

Mr Marie RICHARD Licence n° 409602

Chronométrateurs

Mme Claudine GENDRE Licence n° 1243

Mme Sandrine JACCHERI Licence n° 150675

Responsable des Commissaires

Mr Daniel FINE Licence n°40190

Médecin

Dr Jacques POULAIN Licence n°

➤ **Article 1.2p Horaires :**

Clôture des engagements le lundi 18 juin 2018 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 20 juin 2018.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu :

Samedi 23 juin 2018

ADMINISTRATIF : Parking du Roucas, le MUY

- de 14h30 à 16h30 pour les groupes N/FN - A/FA - Z - GT de série
- de 16h30 à 18h15 pour les groupes FC/F2000 - CNF/CN/CM - E.

TECHNIQUE : Parking du Roucas, le MUY

- de 14h45 à 16h45 pour les groupes N/FN - A/FA - Z - GT de série
- de 16h45 à 18h30 pour les groupes F/F2000 - CNF/CN/CM - E.

ADMINISTRATIF : Début Parc Assistance, le MUY

- de 07h00 à 07h15 pour les groupes N/FN - A/FA - Z - GT de série
- de 07h15 à **Début Parc Assistance, le MUY**

de 07h15 à 07h30 pour les groupes N/FN - A/FA - Z - GT de série

de 07h30 à 08h00 pour les groupes F/F2000 - CNF/CN/CM - E.

Affichage : liste des autorisés aux essais 08h25 parc de départ

Liste des autorisés à la course 13h00 parc de départ

Briefing des pilotes le 24/6/2018 (voir Art 7.2.P.);

Briefing des commissaires le 24/06/2018 (voir Art 7.2.P.)(Chapiteau VIP°

Essais chronométrés : de 08h30 à 12h00

Course : de 13h30 à 18h30

Affichage des résultats provisoires au parc départ et parc arrivé, 30 minutes après la fin de la course.

La remise des prix aura lieu 30mn après la fin du temps de réclamation

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des Prix perdront tout droit aux Prix.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs dimanche 24/06/2018

1° Réunion : 07h30 sur la ligne de départ.

2° et 3° Réunion : Fixées par le Président du Collège des C S

➤ **Article 1.3p Vérifications :**

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve. En cas de non présentation de la licence en cours de validité et pour quel que motif que ce soit, une amende de 8 € devra être perçue par l'organisateur.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage : Garage DASA, 970 Bd de la Libération 83390 LE MUY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs voitures et le passeport technique.

☐ **ARTICLE 2P - ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

☐ **ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES**

➤ **Article 3.1p Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
42, avenue Gallieni - 06000 NICE**

Jusqu'au lundi 18 juin 2018 le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation seront fixés à 360 €, réduits à 180€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Une remise de 25€ sera accordée à tous les pilotes licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Tous les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si à la date du 22 juin 2018 le nombre d'engagés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, le concurrent devra le signaler par écrit avant l'ouverture des vérifications le samedi 23 juin 2018 à 15h00 au plus tard pour pouvoir prétendre au remboursement de son engagement (déduction d'une somme forfaitaire de 8 €).

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

➤ Article 4.1p Voitures Admis :

Le nombre des voitures admises est fixé à 140.

RÉPARTITION GROUPES ET CLASSES

Groupes confondus : A + FA - N + FN - CM + CN + CNF

GRUPE F2000 Classe F2000-1 De 0 à 1400cm ³ Classe F2000-2 De 1401 à 1600cm ³ Classe F2000-3 De 1601 à 2000cm ³	GRUPE GT de SERIE Classe GT 1 De 0 à 2000 cm ³ Classe GT 2 Plus de 2000 cm ³
GRUPE FC /FS Classe FC 1 De 0 à 1300 cm ³ Classe FC 2 De 1301 à 1600 cm ³ Classe FC 3 De 1601 à 2000 cm ³ Classe FC 4 Plus de 2000 cm ³	GRUPE GT TS Classe GT TS 1 0 a 3000 cm Classe GT TS 2 + 3000
GROUPES N/FN & A/FA N/FN 1 & A/FA 1 De 0 à 1400 cm ³ N/FN 2 & A/FA 2 De 1401 à 1600 cm ³ N/FN 3 & A/FA 3 De 1601 à 2000 cm ³ N/FN 4 & A/FA 4 Plus de 2000 cm ³ N/2 Série	GRUPE CM De 0 à 1003 cm ³ GROUPES CN & CNF CN & CNF 1 De 0 à 1600 cm ³ CN & CNF 2 De 1601 à 2000 cm ³
	GROUPES D/E Classe D/E 1 De 0 à 1300 cm ³ Classe D/E 2 De 1301 à 1605 cm ³ Classe D/E 3 FF - F3B Classe D/E 7 FR

➤ Article 4.2p Carburant Pneumatique Équipement :

Voir «règlement standard des Courses de Côte»

➤ Article 4.2.7 Echappement :

Voitures fermées, Groupe CM et GT, niveau sonore maxi : 105 dB A
Voitures de course ouvertes, niveau sonore maxi :110 dB A

➤ Article 4.3p Numéros de Course :

Voir «règlement standard des Courses de Côte»

➤ Article 4.4p Mesures et Dispositifs de Sécurité :

Voir tableau France Auto spécial règlement Montagne page 22

❑ ARTICLE 5P - PUBLICITÉ

Voir «règlement standard des Courses de Côte»

Publicité obligatoire : (A préciser par additif)

❑ ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURE

➤ Article 6.1p Parcours :

La course de côte du MUY aura lieu sur le CD 25 lieu dit « les Planettes »

La course se déroulera en 2 montées

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur CD 25

Arrivée : sur CD 25

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 1500 mètres

Modalités de retour au départ : Par l'épreuve

➤ Article 6.3p File de Départ :

File de départ : avant ligne de départ.

➤ Article 6.4p Signalisation :

Voir « règlement standard des Courses de Côte »

➤ Article 6.5p Parc Concurrent :

Le parc concurrent sera situé avant la ligne de départ.

Le stationnement des véhicules d'assistance est Interdits sur la chaussée, tout le long du parc .Seul sont autorisées les emplacements sur les accotements et délaissés.

➤ Article 6.6p Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera situé sur la route après la ligne départ.

➤ Article 6.7p Tableau d'Affichage :

Le tableau d'informations sera placé près de la ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

➤ Article 6.8p Permanence :

Pendant la manifestation une permanence sera assurée au :

Tél : 06.18.14.51.59

Centre de secours :Hôpital de Draguignan :Tel : 04.94.60.50.00

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

➤ Article 7.1p Essais :

Nombre : Il est prévu deux essais le Dimanche Matin, sauf cas de force majeure, dont un obligatoire

Les Essais auront lieu de 08h30 à 12h00 le dimanche 24 juin 2018

Tout concurrent se présentant au départ après 09h30 ne pourra prétendre qu'à un seul essai.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés

➤ Article 7.2p Briefing des pilotes :

Le briefing des pilotes aura lieu le dimanche 24 Juin 2018 à la discrétion du Directeur de Course

Le briefing des commissaires aura lieu le dimanche 24 juin 2018 à la discrétion du Directeur de Course

La présence de tous les pilotes et des commissaires y est obligatoire

➤ Article 7.3p Course

La compétition commencera à partir de 13h30 le dimanche 24 juin 2018.

Elle s'effectuera en deux montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex-æquo voir article 9).

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h15 le dimanche 24 juin 2018 sous peine de se voir refuser le départ.

Course : 1^{ère} : montée à partir de 13 h 30

2^{ème} : montée à partir de 15 h 45

Dans le cas de doubles montes, celles-ci s'effectueront au début de chaque montée de course.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes

➤ Article 7.4p Échauffement des Pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit. Voir « règlement standard des Courses de Côte »

❑ ARTICLE 8P – PENALITES

Voir « règlement standard des Courses de Côte »

❑ ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure montée.

Ex æquo : En cas d'ex æquo le classement sera établi en tenant compte du temps réalisé par chacun des concurrents ex æquo sur sa plus mauvaise montée ; si les ex æquo subsistent toujours le classement sera établi suivant le meilleur temps des essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 minutes après le passage de la dernière voiture sur la ligne d'arrivée. Ils seront établis de la manière suivante :

▶ 1 classement général

▶ 1 classement par classe

▶ 1 classement féminin

❑ ARTICLE 10P –TROPHÉES - PRIX - COUPES

Les Prix non cumulables.

SCRATCH			
1 ^{er} :	170 €		
2 ^{ème} :	120 €		
3 ^{ème} :	100 €		
CLASSES			
1 à 3 partants :	1 ^{er} : 70 €	6 partants et + :	1 ^{er} : 120 €
4 à 5 partants :	1 ^{er} : 70 €		2 ^{ème} : 90 €
	2 ^{ème} : 60 €		
COUPES DES DAMES			
1 à 3 partantes :	1 ^{ère} : 80 €	4 partantes et + :	1 ^{ère} : 150 €

3 coupes seront distribuées aux commissaires

➤ Article 10.5p Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu, à la base de canoëkayak, une ½ heure après le temps de réclamation officiel.

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES DU COMITÉ RÉGIONAL